

Ville de Pontivy

Extrait du registre des délibérations

Contribution financière pour une extension du réseau public de distribution d'électricité

DEL-2017-063

Numéro de la délibération : 2017/063

Nomenclature ACTES : Domaines de compétences par thèmes, aménagement du territoire

Information relative à l'environnement : oui

Date de réunion du conseil : 26/06/2017

Date de convocation du conseil : 20/06/2017

Date d'affichage de la convocation : 20/06/2017

Début de la séance du conseil : 19 heures

Présidente de séance : Mme Christine LE STRAT

Secrétaire de séance : Mme Soizic PERRAULT

Étaient présents : M. Philippe AMOURETTE, M. Christophe BELLER, Mme Émilie CRAMET, M. Jean-Pierre DUPONT, Mme Chantal GASTINEAU, Mme Stéphanie GUÉGAN, Mme Annie GUILLEMOT, M. Michel GUILLEMOT, M. Georges-Yves GUILLOT, M. Michel JARNIGON, M. Hervé JESTIN, Mme Madeleine JOUANDET, Mme Elisabeth JOUNEAUX-PÉDRONO, Mme Laurence KERSUZAN, Mme Véronique LE BOURJOIS, Mme Emmanuelle LE BRIGAND, Mme Alexandra LE NY, Mme Christine LE STRAT, Mme Sylvie LEPLEUX, Mme Laurence LORANS, M. Yann LORCY, M. Christophe MARCHAND, M. François-Denis MOUHAOU, Mme Soizic PERRAULT, M. Alain PIERRE, Mme Claudine RAULT, M. Eddy RENAULT, M. Eric SEGUET.

Étaient représentés : M. Laurent BAIRIOT par Mme Claudine RAULT, M. Loïc BURBAN par Mme LORANS Laurence, M. Jacques PÉРАН par Mme Alexandra LE NY.

Étaient absentes : Mme Marie-Madeleine DORÉ-LUCAS, Mme Maryvonne LE TUTOUR.

Contribution financière pour une extension du réseau public de distribution d'électricité

Rapport d'Alexandra LE NY

SAS POLE MEDICAL situé rue Jullien a sollicité la société ENEDIS pour un raccordement au réseau public de distribution d'électricité.

Suite à la demande de raccordement au réseau public de distribution, il est demandé que la contribution financière relative à ces travaux d'extension de réseau soit assumée par la collectivité.

Le montant de ces travaux de raccordement est de 15 169,49 € TTC.

Le détail des modalités figure dans le contenu du document technique et financier joint à la présente délibération.

Nous vous proposons :

- d'approuver le versement de cette contribution à la société ENEDIS,
- d'autoriser Madame La Maire à signer le document cité ci-dessus, ainsi que l'ordre de service qui sera établi pour le lancement des travaux.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Pontivy, le 27 juin 2017

**LA MAIRE
Christine LE STRAT**

Transmise au contrôle de légalité le :

Publiée au recueil des actes administratifs le :

Certifiée exécutoire

**LA MAIRE
Christine LE STRAT**

Contribution financière pour une extension¹ du réseau public de distribution d'électricité

n° DB27/031650/002001 en date du 26/05/2017, valable jusqu'au 26/08/2017

à la charge de la commune ou de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale compétent en matière d'urbanisme

Destinataire : Hôtel de ville

Autorisation d'urbanisme : PC05617816X0012

Adresse du destinataire :

Nom du bénéficiaire : Hôtel de ville

Monsieur le maire

Adresse des travaux de raccordement :

8, Rue de la Mairie

RUE JULIEN

56300 PONTIVY France

56300 PONTIVY

1. Objet du document

Le présent document fait suite :

- à la délivrance de l'autorisation d'urbanisme référencée ci-dessus,
- et à la demande de raccordement au Réseau Public de Distribution, reçue le 23/01/2017, suite à la délivrance de cette autorisation d'urbanisme.
- Ce document présente les travaux d'extension du Réseau Public de Distribution, hors du terrain d'assiette de l'opération et réalisés par Enedis en sa qualité de maître d'ouvrage :
- nécessaires et suffisants pour satisfaire l'alimentation en énergie électrique du projet,
- qui empruntent un tracé techniquement et administrativement réalisable en conformité avec les dispositions du cahier des charges de la concession,
- conformes à la Documentation Technique de Référence publiée par Enedis.

Ce document, établi en deux exemplaires originaux, est :

- élaboré en fonction de la demande de raccordement, du réseau existant ainsi que des décisions prises à propos de son évolution, et de vos éventuels souhaits complémentaires,
- indique la nature des travaux d'extension du réseau électrique, la contribution financière versée à Enedis pour les travaux d'extension à votre charge et les délais de réalisation prévisionnels.

Votre accord sur ce document et l'ordre de service correspondant sont nécessaires pour réaliser les travaux d'extension.

2. Caractéristiques du projet

Les travaux d'extension sont dimensionnés pour une puissance de 200 kVA.

Les travaux d'extension du réseau électrique, hors du terrain d'assiette de l'opération et réalisés par Enedis en sa qualité de maître d'ouvrage, sont les suivants :

- Travaux de création de canalisation en BT

Le plan des travaux prévus est fourni en annexe 2.

¹ Définie dans le décret n°2007-1280 du 28 août 2007 relatif à la consistance des ouvrages de branchement et d'extension des raccordements aux réseaux publics d'électricité.



3. Votre contribution pour l'extension

La contribution financière à votre charge² versée à Enedis porte sur les travaux d'extension hors du terrain d'assiette de l'opération et réalisés par Enedis en sa qualité de maître d'ouvrage.

Elle est calculée en tenant notamment compte des principes suivants :

- Les travaux de renforcement, au sens de l'article 23-1 de la loi n°2000-108 du 10 février 2000, sont exclus du périmètre de facturation de l'extension,
- Les travaux de remplacement pour des raccordements en Basse Tension de consommateurs, ne sont pas pris en compte dans la contribution pour l'extension, selon l'article 18 de la loi n°2000-108 du 10 février 2000.

Le montant de la contribution pour l'extension à votre charge³ s'élève à 15 169,49 € TTC.

4. Conditions préalables à la réalisation des travaux de raccordement

Les conditions préalables à la réalisation des travaux de raccordement sont les suivantes :

- la réception par Enedis de votre accord sur le présent document,
- la réception par Enedis de l'ordre de service correspondant,
- l'accord du demandeur du raccordement sur la proposition de raccordement à son attention,
- l'obtention par Enedis des autorisations administratives nécessaires au démarrage des travaux (autorisation de voirie, convention sur domaine privé...),
- la réalisation des travaux qui incombent au demandeur du raccordement.

Dans le cas où le demandeur du raccordement ne donnerait pas son accord sur le devis nécessaire au raccordement que nous lui avons proposé, le présent document deviendrait nul et non avenu.

5. Échéancier prévisionnel de réalisation des travaux

Le délai prévisionnel de réalisation des travaux est de 16 semaines, à compter de la date à laquelle les conditions préalables définies au paragraphe 4 sont toutes satisfaites.

6. Modalités de règlement

La facture sera émise lorsque les travaux seront achevés. Le règlement sera alors à effectuer dans un délai maximal de 45 jours, à réception de la facture.

² En application de l'article 18 de la loi 2000-108 relative à la modernisation et au développement du service public de l'électricité et de l'arrêté du 17 juillet 2008 fixant les taux de réfaction

³ En application de l'article 18 de la loi 2000-108 relative à la modernisation et au développement du service public de l'électricité et de l'arrêté du 17 juillet 2008 fixant les taux de réfaction



7. Modification de la demande initiale

Ce devis est établi aux conditions économiques et fiscales à la date du 26/05/2017. Il est ferme et non révisable si les travaux de raccordement sont achevés au plus tard un an après la date d'émission de la présente proposition. En cas de changement de taux TVA, le montant TTC de la facture est susceptible d'être modifié en fonction des conditions d'application du nouveau taux.

8. Information

Enedis vous informe de l'existence de :

- sa documentation technique de référence et de son référentiel clientèle qui exposent les dispositions réglementaires applicables et les règles complémentaires qu'Enedis applique à l'ensemble des utilisateurs pour assurer l'accès au Réseau Public de Distribution qui lui a été concédé,
- de son barème de raccordement qui présente les modalités de facturation des opérations de raccordement,
- et de son catalogue des prestations qui décrit et tarifie les prestations d'Enedis qui ne sont pas couvertes par le tarif d'utilisation des Réseaux Publics d'Électricité.

Ces documentations sont accessibles à l'adresse internet www.enedis.fr. Les documents qu'elles contiennent vous seront communiqués sur demande écrite de votre part, à vos frais. Les termes commençant par une majuscule lors de leur première occurrence dans un document sont définis dans le glossaire de la documentation technique de référence.

Les coordonnées de votre interlocuteur Enedis sur cette affaire sont indiquées sur le courrier accompagnant ce document.

9. Accord

Votre accord est matérialisé par la réception, par Enedis, d'un exemplaire original du présent document, daté et signé, sans modification ni réserve, accompagné de l'ordre de service correspondant aux montants ci-dessous :

Total HT : 12 641.24 €
Montant TVA : 2 528.25 €
Total TTC : 15 169.49 €

L'ordre de service est à envoyer à l'adresse suivante :

EVENO Jacques-Yves
Agence Etude Clients Entreprises et Particuliers Pontivy
31, Rue Jean Moulin
BP 44
56302 PONTIVY

Commune (ou Établissement public de coopération intercommunale compétent pour la perception des participations d'urbanisme) : **Hôtel de ville**

Nom du signataire :

À : le :

Signature ou cachet, précédé de la mention manuscrite « Bon pour accord » :



ANNEXE 1 : détail de votre contribution pour l'extension

Votre installation est située dans la zone géographique de raccordement 2.

Travaux d'extension

Détails des prestations	Qtés	Prix U. HT	TVA	HT
Accessoires BT toutes Zones (jonctions, dérivations ...) (séries 1000 et 1500)				
*Fourniture et raccordement d un C400P200 (-40%)	1	442.76 €	20%	265.66 €
*Raccordement câble BT dans un poste HTA BT (-40%)	1	221.07 €	20%	132.64 €
Accès Réseau				
Consignation réseau BT (ou consignation de transfo HTA/BT) (-40%)	1	268.80 €	20%	161.28 €
Canalisation BT en zone de CD3 (série 1000)				
Fourniture et Pose Câble BT souterrain 240 mm ² Alu en CD3 (-40%)	180	21.15 €	20%	2 284.20 €
Frais Administratifs et constitution de fonds de plans (avec séries 1000 et 5000)				
*Constitution et envoi dossier etude et administratif (-40%)	1	748.22 €	20%	448.93 €
Démarches préliminaires, envoi et suivi des DT pour une commune (-40%)	1	346.22 €	20%	207.73 €
Mises en Chantier (avec séries 1000 et 5000)				
Mise en chantier réseau souterrain Zone en CD3 (-40%)	1	951.96 €	20%	571.18 €
Terrassements en zone de Coefficient de Difficulté 3, série S1000				
Tranchée en terrain vierge, espace vert et accotement non stabilisé en CD3 (-40%)	120	65.92 €	20%	4 746.24 €
Tranchée sous trottoir - enrobé, asphalte, pavé, chape béton, en CD3 (-40%)	50	96.01 €	20%	2 880.30 €
Tranchée sous chaussée lourde en CD3 (-40%)	10	157.18 €	20%	943.08 €

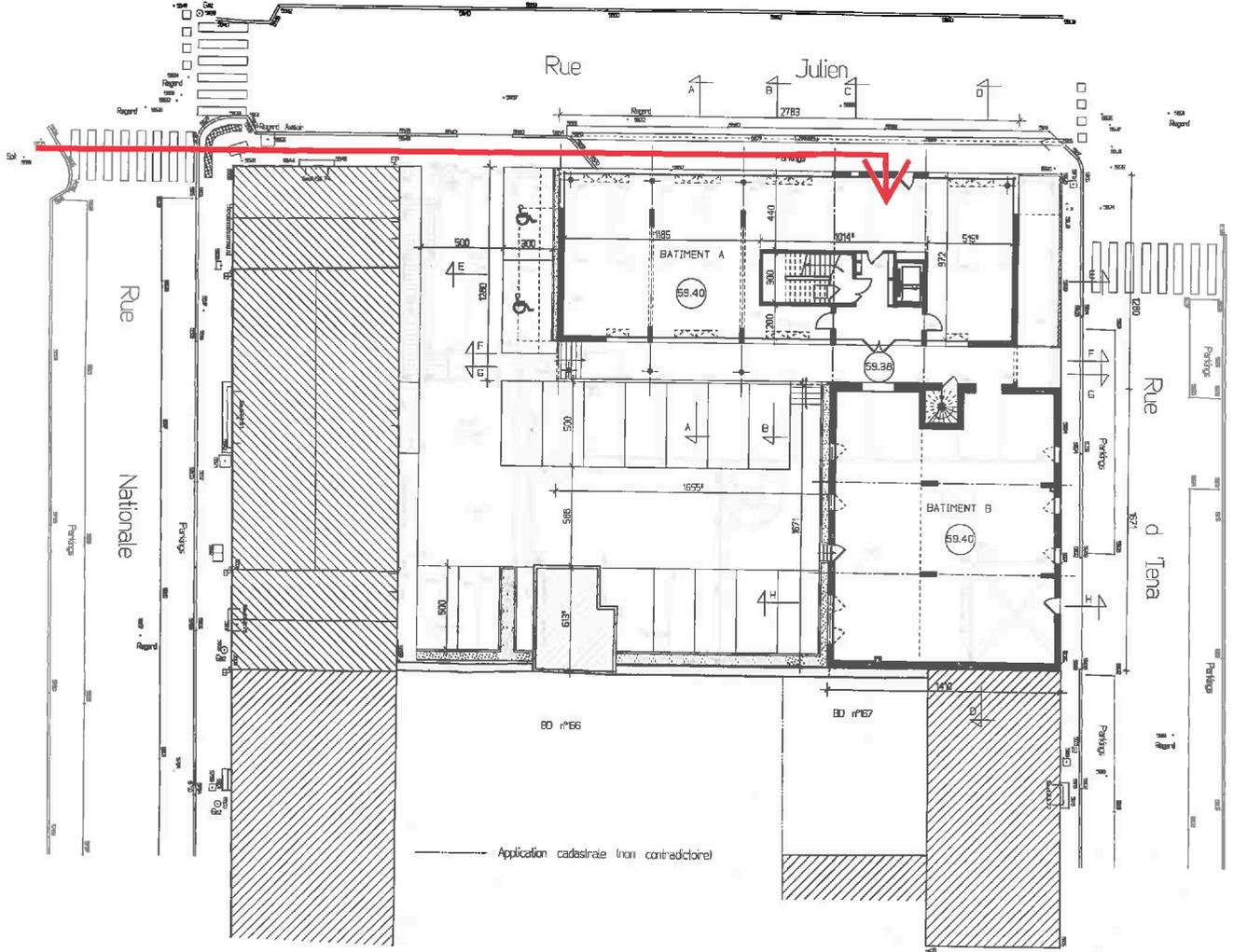
A RÉGLER : 15169.49 € TTC

* Le montant facturé tient compte d'une réfaction prise en charge par Enedis, qui correspond à la part du coût des travaux de raccordement couverte par le Tarif d'Utilisation des Réseaux Publics d'Électricité (TURPE), dans les conditions prévues par l'arrêté du 28 août 2007 modifié. Cette réfaction pour les extensions est actuellement égale à 40 %.

En cas de changement de taux de TVA, le montant TTC de la facture est susceptible d'être modifié en fonction des conditions d'application du nouveau taux.

Annexe 2 : Plan des travaux d'extension du réseau électrique





REALISATION D'UN POLE MEDICAL
 parcelle BD165
 99 rue Nationale
 56307 PONTIVY

PLAN	INDICE
03	D
D.C.E.	

DATE	ECHELLE
08/07/2016	1/200

MAITRE D'OUVRAGE

CAMPEN
 Constructions

10 rue Campen
 88815 ARRADON
 contact@campen.fr

PLAN D'IMPLANTATION

N°	DATE	MODIFICATIONS
A	28/08/2016	mise à jour ascenseur, escalier Bat B et ouverture pignon
B	28/10/2016	mise à jour
C	05/12/2016	mise à jour
D	04/01/2017	mise à jour
E		

PITALOCHE
 ARCHITECTES D.P.L.M.

MMEUBLE RIVE GAUCHE
 817 rue de la Fréquence
 83800 FREJUS
 michel.pitaloche@pitaloche.fr
 tel : 04 94 82 20 21
 fax : 04 94 82 88 88



PLAN PROJET

Travaux à réaliser par ENEDIS sur domaine public:

En P: Mutation du transformateur du poste n°56178P0020 LUNEVILLE (Passage de 400 à 630kVA), prévoir ajout de câbles à la liaison transfo-Tableau BT.

Création d'un départ 240² sur tableau BT du poste (Prévoir le déplacement de l'alimentation EP qui utilise le dernier départ BT disponible).

P-A: Création d'une extension de réseau BTAS 240² AL sur 180m.

En A: Fourniture et raccordement d'un coffret C400/P200. *(A encastrer par client).*

Travaux sous convention RRO:

Desserte électrique à l'intérieur du bâtiment (Colonne montante 400A+Dérivations Individuelles+panneaux de comptage C5)

Les platines de comptage C4 seront fournies par ENEDIS.

CENTRE: 148

Département: 56

Commune(s): PONTIVY

Echelle: 1/2000

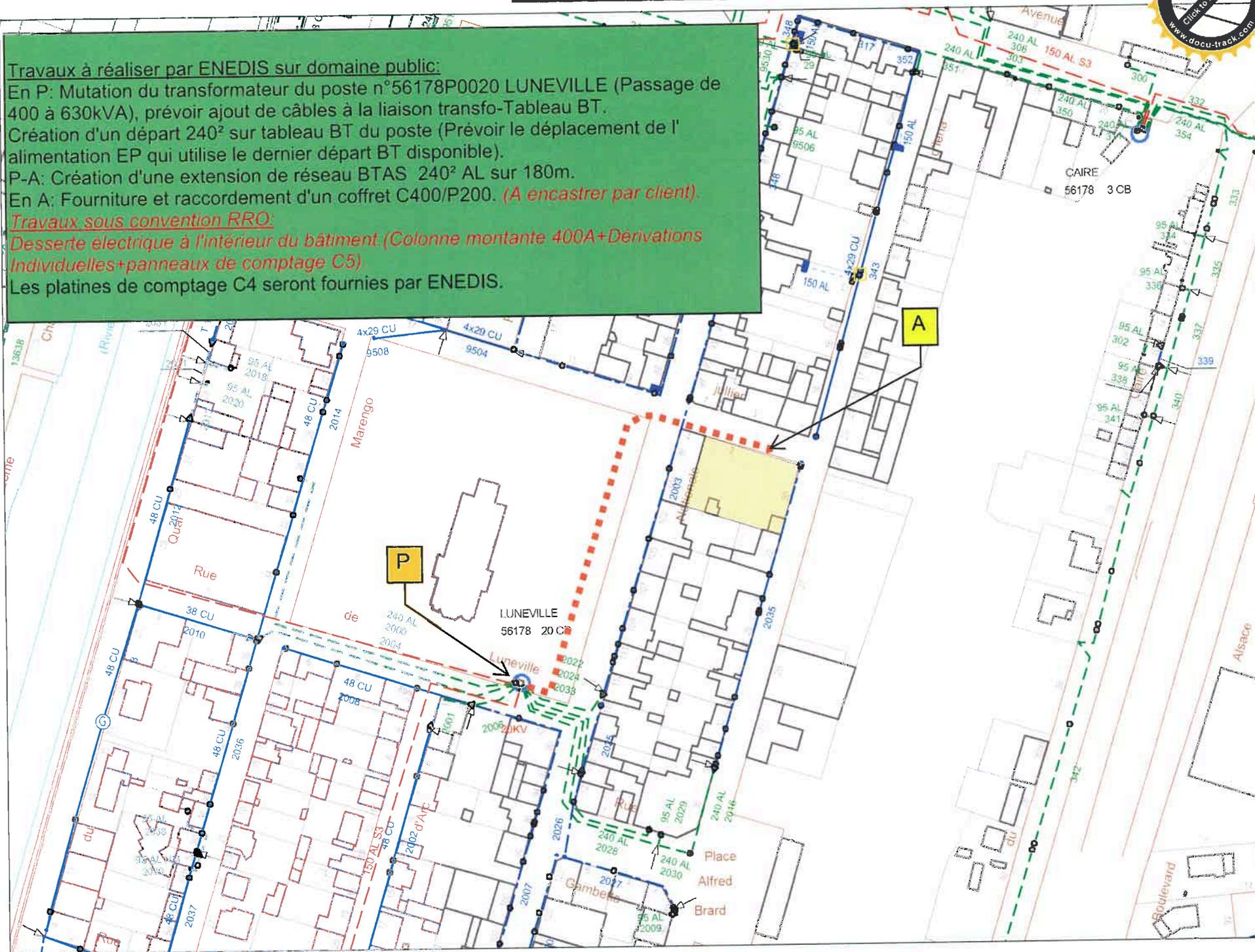
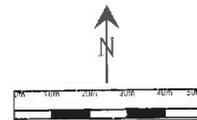
Date d'impression: 17/02/2017

Procédure d'élaboration

Édifier un graphique issu d'un plan métrique échelle informative qui peut être modifié sans préavis. Elle ne peut être ni reproduite ni communiquée à des tiers, ni utilisée à des fins commerciales sans autorisation spécifique. ICSN PAH19-2014

Ce plan ne dispense pas l'utilisateur des procédures DCE/DCI.

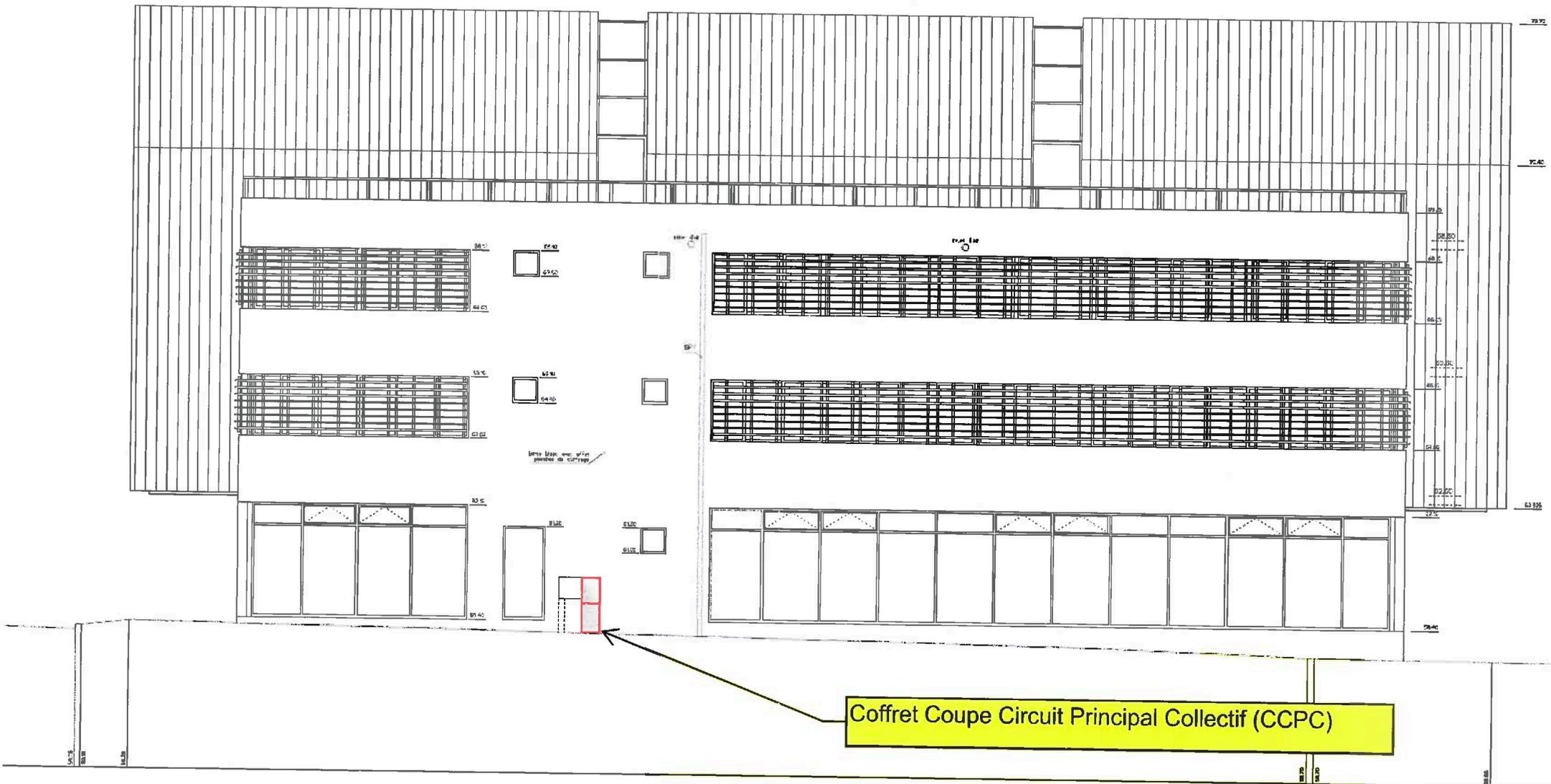
	Limites communales
	Limites de Centre
	HTA
	BT
	Aérien
	Aérien longpaie
	Câble souterrain
	Changement de section
	Client important BT
	JACM
	IAT
	ADA
	FACT
	Dépendeur non hiérarchisé
	ERH
	Servitudes
	Poste source
	Postes rétrogrades:
	Distribution publique
	Abonné
	Producteur HTA
	Régulation
	EP - Abonné
	Transformateur HTA - HTA
	Producteur HTA - Abonné
	DP - Producteur HTA - Abonné





POLE MEDICAL DE PONTIVY

EMPLACEMENT DU COFFRET COUPE CIRCUIT PRINCIPAL COLLECTIF SUR FACADE NORD DU BATIMENT A



Coffret Coupe Circuit Principal Collectif (CCPC)

Facade NORD

Rue JULIEN - Commune de PONTIVY



Dossier de branchement
Partie électrique
colonne simple

5. Schéma d'implantation

Colonne A1

